

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 8 mars 1984

concernant les valeurs limites et les objectifs de qualité pour les rejets de mercure des secteurs autres que celui de l'électrolyse des chlorures alcalins

(84/156/CEE)

(JO L 74 du 17.3.1984, p. 49)

abrogée par:

Journal officiel

n°	page	date
Directive 2008/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008	L 348	84
		24.12.2008

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1984L0156:20090113:FR:PDF>